



**L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !  
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CLIMAT ANXIOGÈNE ET RÉPRESSION SYNDICALE AU COLLÈGE CONDORCET À NÎMES

SUD Éducation Gard-Lozère dénonce la situation alarmante que rencontrent nos collègues du collège Condorcet de Nîmes et la souffrance exprimée collectivement depuis le mois de novembre 2025. Nous soutenons l'ensemble des actions qui ont été menées collectivement par l'ensemble des personnels de l'établissement, dont une grève à plus de 90% le 22 mai 2026. Depuis le mois de septembre 2025, les collègues font face aux problèmes suivants :

- management toxique de la part de la cheffe d'établissement : critiques récurrentes et non appropriées, absence de dialogue et de concertation, agressivité latente, discours non adaptés et autres piques quotidiennes injustifiées.
- réorganisation pédagogique arbitraire pour sanctionner les collègues, contre l'avis des équipes disciplinaires pour la rentrée 2026.

Les conséquences pour l'ensemble de la communauté éducative du collège sont :

- un climat anxieux vécu par la grande majorité des collègues ,
- une aggravation de la dégradation des conditions de travail des personnels ;
- l'exposition à des risques psycho-sociaux inacceptables;
- et la détérioration des conditions d'apprentissage des élèves.

Malgré les multiples alertes et interventions syndicales, les autorités académiques ne semblent prendre en compte ni la souffrance exprimée par l'équipe, ni les conséquences sur le climat scolaire de l'établissement. Par ailleurs, plusieurs collègues subissent des attaques inquiétantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : attaques personnelles, refus répétés d'autorisation d'absence pour formation syndicale sous des prétextes fallacieux et infondés , entrave aux mandats des représentant.es du personnels élus pour participer aux instances représentatives, retraits de salaires arbitraires.

**SUD Éducation appelle à soutenir et à élargir la mobilisation, en vue :**

- **du déplacement de la cheffe d'établissement,**
- **de faire entendre la souffrance de nos collègues,**
- **d'obtenir une amélioration immédiate des conditions de travail et d'apprentissage,**
- **de faire respecter l'exercice du droit syndical.**